



267767 - Si les prophètes sont infaillibles et dotés d'un physique parfait, comment Moïse avait-il des difficultés de locution et commis un meurtre?

question

J'ai appris que les prophètes (pse) étaient exempts de défauts physiques et moraux. Comment notre seigneur Moïse (psl) avait-il alors des difficultés de locution et tué une âme innocente? Cela est-il compatible avec l'infaillibilité?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, Allah le Puissant et Majestueux a honoré Ses messagers et les a rendus aptes à transmettre Son message. Dès lors, Il les a dotés d'un physique et d'une moralité parfaite et les a choisis pour assumer la transmission du message qu'ils ont les seuls à porter: **Allah sait mieux où placer Son message** (Coran,6:124)

C'est dans ce sens qu'Allah déclara Moïse sain quand les fils d'Israël lui avait imputé un début physique. Ils avaient l'habitude de se baigner tout nus, les uns regardant les autres. Quant à Moïse, il se baignait tout seul derrière un voile. C'est pourquoi les fils d'Israël ont dit: **Si Moïse ne se baigne pas avec nous c'est parce qu'il a les vessies hypertrophiées. Le mis en cause alla une fois se baigner. Il mit ses vêtements sur une pierre et celle prit la fuite avec les vêtements. Moïse se mit à sa poursuite en criant O pierre! Les fils d'Israël regardèrent Moïse et dirent: Au nom d'Allah, Moïse ne souffre de rien. Ce dernier reprit ses vêtements et se mit à frapper la pierre.** (Rapporté par al-Bokhari,278 et par Mouslim,339)

Dans son commentaire sur ce hadith, Ibn Hadjar al-Asqalani écrit: **On en déduit que les prophètes jouissant d'une parfaite intégrité physique et morale et que celui qui leur attribue le contraire les dénigre et risque de tomber dans la mécréance.** Extrait de Fateh al-Baari, 6/438.



Deuxièmement, les difficultés de locution de Moïse ne n'étaient pas congénitales car elles résultaient d'un accident survenu lorsqu'il mit une braise sur sa langue pendant son enfance comme l'expliquent les exégètes.

Les prophètes sont aussi vulnérables aux accidents que les autres. Ils subissent des nuisances et atteintes qui provoquent des infirmités. C'est ce qui arriva au Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) lors de la bataille d'Ouhoud au cours de laquelle on lui cassa une dent. L'accident de Moïse ayant eu un impact sur sa capacité à transmettre son message, il demanda à Allah de l'en débarrasser: **et dénoue un nœud en ma langue** (Coran,20:27) et : « [Allah] dit: **Ta demande est exaucée, ô Moïse** (Coran,20:36)

Ibn Kathir dit dans son explication de la parole du Très-haut reprenant les propos de Pharaon: **Ne suis-je pas meilleur que ce misérable qui sait à peine s'exprimer?** (Coran,43:52): « la phrase: qui sait à peine s'exprimer est un pur mensonge car , même si sa langue avait été brûlée par une braise pendant son enfance, il a demandé à Allah de dénuer sa langue pour lui permettre de se faire comprendre. Allah a accepté sa demande en ces termes: **Ta demande est exaucée, ô Moïse** (Coran,20:36) Extrait du Tafsir d'Ibn Kathir (7/232)

Aussi devient-il claire que l'accident ayant touché la langue de Moïse ne l'a pas empêché de bien transmettre son message. Il n'y avait là rien de déshonorant pour Moïse (psl) encore moins un défaut repoussant. Les lui attribuer ne repose que sur un mensonge fabriqué par Pharaon le maudit.

Troisièmement, les prophètes forment l'élite de l'humanité , les plus honorables créatures d'Allah Très-haut. Celui-ci les a protégés contre les péchés majeurs. Ils n'en ont commis aucun ni avant ni après leur investiture de la prophétie parce qu'infailibles.

Cheikh al-islam, Ibn Taymiyyah écrit dans Madjmou al-fataawa (4/319): **L'avis selon lequel les prophètes sont protégés contre la commission de péchés majeurs à l'exclusion des mineurs est l'avis de la majorité des ulémas de l'islam et de toutes les communautés. C'est encore l'avis de la plupart des exégètes , des traditionalistes et jurisconsultes. Mieux, on n'a rapporté des ancêtres**



pieux et des guides issus des Compagnons , de leurs successeurs immédiats et des successeurs de leurs successeurs rien qui contredit cet avis.

S'agissant des péchés véniels, certains d'entre eux sinon tous pouvaient en commettre .Ce qui a amené la plupart des ulémas à estimer qu'ils n'en étaient pas protégés (par Allah).Mais ils quand ils en commettaient , on ne les laissait pas persister.Allah Très-haut le Béni les avertissait et ils se repentaient .

Il en est le meurtre du Copte par Moïse (psl).Le tué n'était pas tout -à- fait innocent et le meurtrier n'a pas agi délibérément mais par erreur et mu par son désir de secourir un opprimé dans un contexte marqué par l'asservissement des fils d'Israël par des Coptes tyranniques.

Al-Qourtoubi dit: « Il (Moïse) ne l'a secouru que parce que porter assistance à un opprimé fait partie de l'enseignement de toutes les religions pratiquées par les nations.C'est une obligations dans toutes les législations. Qatada a dit: **Le Copte a voulu imposer à l'Israélite le port d'un fagot destiné à la cuisine de Pharaon.Ce qu'il refusa et sollicita l'aide de Moïse.**

Al-Qourtoubi dit encore dans son explication de la parole du Très -haut: **Seigneur, je me suis fait du tort à moi-même; pardonne-moi** (Coran,28:16...) : « Moïse (psl) regretta le coup fatal et son regret l'a poussé à se soumettre à son Seigneur et à demander le pardon de son péché.Il a commis l'erreur de donner un coup mortel qui pourtant n'entraîne pas souvent la mort.

Mousslim a rapporté que Salim ibn Abdoullah a dit: « O Iraquiens! Que vous êtes prompts à poser des questions sur des péchés mineurs tout en étant plongés dans des péchés majeurs! J'ai entendu Abi Abdoullah ibn Omar affirmer avoir entendu le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) dire: «Les troubles viendront de ce côté -là -en désignant le levant de la main-, là où apparaîtra la corne du diable.Vous vous entretenez alors que Moïse n'a tué le parent de Pharaon que par erreur.Allah le Puissant et Majestueux a dit: **Tu tu as ensuite tué un individu; Nous te sauvâmes des craintes qui t'oppressaient** (Coran,20:40) Extrait succinct du Tafsir de Qourtoubi.

Al-Qastallani dit: **Cela ne remet pas en cause son infaillibilité car il a agi par erreur et a jugé son acte d'inspiration satanique selon les termes du verset et l'a qualifié d'injuste et demandé qu'on le**



lui pardonne conformément à leur habitude de ne négliger les fautes bénignes qu'ils commettent par inadvertance. Extrait de Irshad as-saari (7/206)

En outre, nous disons que bien que motivé et constatant une erreur involontaire , l'acte est commis avant que Moïse (psl) ne soit investi de la prophétie. Les prophètes ne sont pas protégés contre l'erreur avant leur investiture. C'est surtout le cas quand ils agissent de bonne foi et bien motivés.

Cheikh al-islam Ibn Taymiyyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: Je ne sache pas que les Fils d'Israël aient remis en cause la prophétie d'un prophète qui s'est repenti après avoir commis un quelconque acte. Leur remise en cause des prophètes consistait à mentir contre eux. C'est ce qu'ils ont fait avec Moïse (psl). Ce dernier a tué le Copte avant de devenir prophète et s'est repenti d'avoir demandé à voir (Dieu) et d'autres actes après être devenu prophète. Je ne sache pas que l'un des fils d'Israël le lui ait reproché. Extrait de Minhadj as-sunna anabawiyyah (2/409).

Allah le sait mieux.